

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatrième jour du mois de décembre en l'an deux mille dix-huit, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents :                   **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Gesa Wehmeyer-Laplante  
Jean-Pierre Ducruc  
Michel Routhier  
Jean Lecours  
Guy Boucher  
Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 1 citoyen.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 06 novembre 2018
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
  - Démission de Mme Josianne Tardif, directrice des loisirs et de la culture
  - Engagement de M. Réjean Maranda, directeur des loisirs et de la culture
  - Engagement de Mme Marika Martin, secrétaire temporaire
  - Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires

Règlement n° 585-2018 aux fins de modifier le Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux n° 487-2012 (ajout de la règle 9 à l'annexe A « Après-mandat »)

  - Adoption

Projet de Règlement n° 596-2018 aux fins de modifier l'article 5-1.1 « Normes » du Règlement n° 370-2006 concernant des dispositions spéciales aux nuisances

  - Adoption
  - Avis de motion

Projet de Règlement n° 597-2018 concernant la gestion contractuelle

  - Adoption
  - Avis de motion
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Poste de préposé(é) maintenance aréna – Attribution à M. Gaétan Baron
- 5) Demande d'aide financière
  - Club de patinage artistique de Sainte-Croix
  - La Fondation du Domaine Joly-De-Lotbinière
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Habits de protection de pompier (2)
  - Soumission(s) et octroi de contrat
- 7) Voirie
  - Réfection rue du Bateau
    - Décompte progressif n° 4 (Construction Lemay inc.)
    - État du coût net provisoire des travaux et financement
  - Réfection rue Hamel
    - Honoraires professionnels n° 2 (Groupe conseil CHG S.E.N.C.)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

Lignage des voies de circulation

- Acceptation des travaux et paiement

### 8) Hygiène du milieu

Plan de gestion des débordements des eaux usées

- Engagement municipal pour la réalisation de mesures compensatoires - Modification

### 9) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Dépôt du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2018
- Proposition de modification au Règlement de zonage n° 389-2007 (Ajout de dispositions concernant les chenils)

Dérogation mineure

- Dossier La Cité des étoiles inc., lot 3 592 256, 3 592 257 et 3 592 277

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Dossier M. Marc Montminy, lot 3 590 602

Règlement n° 587-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (bâtiments complémentaires en cour avant)

- Adoption

Règlement n° 589-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (modifications zones 13-CH, 17-H, 21-H, 14-I, 02REC et 21-H ainsi que l'usage Aire de stationnement à la zone 13-CH)

- Adoption

Règlement n° 592-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (foyer extérieur)

- Adoption

Second projet de règlement n° 593-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (entreposage de type C)

- Assemblée publique
- Adoption
- Avis de motion

Règlement n° 594-2018 aux fins de modifier le Règlement intitulé Plan d'urbanisme n° 387-2007 (agrandir la grande affectation M-1 à même la grande affectation RB-1)

- Assemblée publique
- Adoption

Règlement n° 595-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (agrandir la zone 08-CH à même la zone 12-H)

- Assemblée publique
- Adoption

Projet de règlement n° 598-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (chenil)

- Adoption

### 10) Loisirs et culture

- Engagement temporaire de Mme Laurianne Chrétien, assistante à la gymnastique
- Engagement temporaire de Mme Joëlle Daigle, assistante à la gymnastique

### 11) Varia

Comité d'embellissement

- Nomination des membres

Comité du Centre Plein Air de Sainte-Croix

- Nomination des membres

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

Comité de démolition

- Nomination des membres

Comité Familles – MADA de Sainte-Croix

- Nomination des membres
- Dépôt des procès-verbaux

Transport adapté et collectif de Lotbinière

- Nomination au comité d'admission
- Renouvellement de mandat

Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière

- Nomination d'administrateur(s)
- Budget supplémentaire 2018

Carrefour des personnes âgées de Lotbinière

- Demande d'autorisation

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal (art. 357, 358 L.E.R.M.)

- Dépôt

Registre public des déclarations faites par un membre du conseil (art. 6, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)

- Dépôt

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

330-2018

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL** est proposé de modifier le point 8 au règlement n° 589-2018 l'appellation « ainsi que l'aire de stationnement à la zone 13-CH » par « ainsi que l'usage Aire de stationnement à la zone 13-CH ».

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en tenant compte de la modification proposée.

331-2018

### PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 06 NOVEMBRE 2018

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 06 novembre 2018 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

332-2018

### COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### MUNICIPALITÉ

#### SALAIRES DE NOVEMBRE 2018

SALAIRES BRUT DU 28 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2018	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	15 307.12
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIER(ÈRES), POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMB., CONCIERGERIE, LOISIRS, T/JEUX, CULTURE POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	17 597.81
	AVANTAGES SOCIAUX	3 991.18
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>36 896.11</b>

## SUIVE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

### INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE NOVEMBRE 2018

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	61 054.83
	<b>TOTAL</b>	<b>97 950.94</b>

### COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE – RATIFICATION

<b>9235-0669 QUÉBEC INC.</b>		<b>766.90</b>	
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	766.90	RECHARGE BOUTEILLES POUR APPAREILS RESPIRATOIRES
<b>BOUFFARD MARIE</b>		<b>129.97</b>	
121112000	FONC. GENER. - SERVICE DETTE	21.46	REMBOURSEMENT TAXES 2018
121123000	TAXE SECTEUR - DETTE URBAINE	7.90	REMBOURSEMENT TAXES 2018
121121000	TAXE SECTEUR DETTE EAU POTABLE	13.65	REMBOURSEMENT TAXES 2018
121111002	TAXE FONCIERE GENERALE	45.52	REMBOURSEMENT TAXES 2018
121113000	TAXE FONCT. - VOIRIE GÉNÉRALE	29.34	REMBOURSEMENT TAXES 2018
121111000	TAXE FONCIERE GENERALE- POLICE	12.10	REMBOURSEMENT TAXES 2018
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>144.00</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	144.00	REMISE OCTOBRE 2018
<b>DICOM EXPRESS</b>		<b>15.92</b>	
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	15.92	FRAIS DE TRANSPORT
<b>ÉLODIE BOUTIN</b>		<b>420.00</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	175.00	COURS DE GYMNASTIQUE 6/12
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	70.00	COURS DE GYMNASTIQUE 7/12
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	175.00	COURS DE GYMNASTIQUE 8/12
<b>FLEETCOR CANADA MASTERCARD</b>		<b>1 011.16</b>	
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	58.50	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	116.25	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	104.75	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	114.68	ESSENCE SILVERADO
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	114.25	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	65.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	111.52	ESSENCE SILVERADO
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	115.00	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	51.00	DIESEL KUBOTA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	-9.30	ESCOMPTE ULTRAMAR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	109.25	ESSENCE SAVANA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	60.26	ESSENCE VOIRIE
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>7 359.86</b>	
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 317.62	SERVICE OCTOBRE 2018
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	152.16	SERVICE OCTOBRE 2018
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	103.66	SERVICE SEPTEMBRE 2018
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	20.73	SERVICE SEPTEMBRE 2018
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 982.96	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-NOVEMBRE 2018
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 372.62	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-NOVEMBRE 2018
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 410.11	SERVICE OCTOBRE 2018
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>25 868.01</b>	
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 877.84	QUOTE-PART 2018 11/12
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES SEPT	7 687.50	QUOTE-PART 2018 4/4
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 962.17	QUOTE-PART 2018 11/12
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	3 340.50	QUOTE-PART 2018 4/4
<b>MICHEL SENECHAL</b>		<b>100.00</b>	
5411120000	PETITE CAISSE - POLY ET T/JEUX	100.00	CRÉATION PETITE CAISSE ACTIVITÉS POLYVALENTE
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>7 270.66</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	639.82	REMISE OCTOBRE 2018
5513825000	RQAP A PAYER	437.66	REMISE OCTOBRE 2018
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	779.25	REMISE OCTOBRE 2018
5513850000	R.R.Q. A PAYER	1 819.26	REMISE OCTOBRE 2018
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	120.00	REMISE OCTOBRE 2018
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	3 474.67	REMISE OCTOBRE 2018
<b>OXYGÈNE SANTÉ ET FORME</b>		<b>1 103.76</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 103.76	DEMI-SESSION CARDIO LATINO ET CARDIO VÉLO
<b>PITNEYWORKS</b>		<b>1 200.00</b>	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	1 200.00	RECHARGE TIMBRES
<b>POSTES CANADA</b>		<b>168.15</b>	
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	63.05	AVIS NO 263
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	105.10	AVIS NO 263
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>1 204.28</b>	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	34.47	RALLONGE PRISE EXTÉRIEURE
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	8.03	PIÈCE POUR POËLE
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	9.52	LEVIER TOILETTE
241400521	ENTR. & REP. - DEGRILLEUR	3.99	OUTILS D'ENTRETIEN
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	6.19	OUTILS D'ENTRETIEN
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	4.58	MÈCHE À BOIS
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	1 114.11	COMPRESSEUR
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	23.39	ANCRAGE, MÈCHE & MANCHON
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>3 529.17</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	619.72	REMISE OCTOBRE 2018
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENTAIRE	120.00	REMISE OCTOBRE 2018
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	2 789.45	REMISE OCTOBRE 2018
<b>SOLUTIONS NEXARTS INC.</b>		<b>118.42</b>	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	118.42	FRAIS PLATEFORME QIDIGO (DU 01-05-2018 AU 31-08-2018)
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>737.95</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	84.60	SERVICE NOVEMBRE 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	220.75	SERVICE NOVEMBRE 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	165.46	SERVICE NOVEMBRE 2018
261000331	TELEPHONE-URBANISME	3.11	SERVICE NOVEMBRE 2018
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	63.39	SERVICE NOVEMBRE 2018
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.37	SERVICE NOVEMBRE 2018
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.37	SERVICE NOVEMBRE 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	73.90	SERVICE NOVEMBRE 2018

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>201.10</b>	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	76.98	SERVICE DÉCEMBRE 2018
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38	SERVICE DÉCEMBRE 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	41.38	SERVICE DÉCEMBRE 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.36	SERVICE DÉCEMBRE 2018

**TOTAL : 51 349.31**

## COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2018

<b>9235-0669 QUÉBEC INC.</b>		<b>1 697.58</b>	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	95.98	INSPECTION & ENTRETIEN EXTINCTEURS
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	931.30	LOCATION SYSTÈME DE CASCADE & 5 BOUTEILLES
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	670.30	RECHARGE BOUTEILLES D'AIR
<b>AREO-FEU LTEE</b>		<b>3 694.06</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	42.08	POIGNÉE
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	652.74	CAGOULES & BOTTES
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	2 999.24	INSPECTION ANNUELLE CAMIONS #711, 411 & 911
<b>ASSOCIATION TOURISTIQUE CHAUDIERE-APPALA</b>		<b>571.66</b>	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	571.66	ADHÉSION 2019
<b>ATELIER C. LALIBERTE INC.</b>		<b>2 658.28</b>	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	2 658.28	ASSÈCHEUR D'AIR POUR COMPRESSEUR
<b>ATELIER GENYTECH INC.</b>		<b>547.29</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	547.29	ENTRETIEN ROUES & FREINS CAMION #911
<b>AUDIO CINÉ FILMS INC.</b>		<b>48.29</b>	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	48.29	TRANSPORT FILM (LES INCROYABLES 2)
<b>BIBBY STE-CROIX INC.</b>		<b>4 068.42</b>	
233000512	LOCATION SITE DEPOT A NEIGE	4 068.42	LOCATION SITE POUR DÉPÔT À NEIGE
<b>BOITE GRAFIQ</b>		<b>68.99</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	68.99	MONTAGE & IMPRESSION ÉTIQUETTES
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>279.18</b>	
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	25.64	PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	17.10	PEPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	155.84	PAPETERIE
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	41.03	PAPETERIE
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	39.57	PAPETERIE
<b>C.A.U.C.A. SERVICE P/RÉPONDANTS</b>		<b>80.48</b>	
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	80.48	FRAIS MODULE DU 01-09-2018 AU 30-09-2018
<b>CAM-TRAC BERNIERES INC.</b>		<b>542.40</b>	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	542.40	MAINTENANCE KUBOTA (200 HEURES)
<b>CARQUEST CANADA LTEE</b>		<b>570.81</b>	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	553.24	BATTERIES MACHINE À PLANCHER
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	-31.04	CRÉDIT BATTERIE
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	-31.04	CRÉDIT BATTERIE
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	79.65	ENTRETIEN FREINS ARRIÈRE SAVANA
<b>CASTONGUAY JIMMY</b>		<b>171.06</b>	
5513100000	COMPTES A PAYER	171.06	REMBOURSEMENT DE TAXES 2018 PAYÉES EN TROP
<b>CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.</b>		<b>114.98</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	114.98	LOCATION COMPRESSEUR
<b>CONSTRUCTION S.R.B.</b>		<b>166.71</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	166.71	SCIAGE DE BORDURE (RUE DU BATEAU)
<b>DEL DEGAN, MASSÉ &amp; ASSOCIÉS INC.</b>		<b>6 277.64</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	6 277.64	SERVICE D'URBANISME DU 02-10-2018 AU 25-10-2018
<b>DISTNET INC.</b>		<b>5 882.70</b>	
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	494.39	NETTOYAGE PONCEAU (3E RANG EST)
241400445	GESTION BOUES - DEGRILLEUR	761.71	NETTOYAGE DÉGRILLEUR
241500445	GESTION BOUES - ST. POMPAGE	931.30	NETTOYAGE STATIONS DE POMPAGE
241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	3 695.30	NETTOYAGE BASSIN DE RÉTENTION ET DE LA FOSSE
<b>DUBUC FRANCE</b>		<b>49.77</b>	
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	49.77	FRAIS DÉPLACEMENT NOVEMBRE 2018
<b>ÉDITH PLOURDE</b>		<b>11.26</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	4.99	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	5.41	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
229300451	GARDIENN - ANIMAUX DOMESTIQUES	0.86	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
<b>ÉLODIE BOUTIN</b>		<b>175.00</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	175.00	COURS DE GYMNASTIQUE 9/12
<b>ENTREPRISES S. MATHIEU INC</b>		<b>103.48</b>	
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	103.48	GRAISSAGE PORTE DU GARAGE
<b>EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.</b>		<b>300.08</b>	
222000516	LOC. EQUIP. INCENDIE	300.08	TRAVAUX DEMANDÉS PAR MARCEL DAIGLE SUITE AU FEU (390, RUE LAURIER)
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>36.00</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	36.00	AVIS DE MUTATION
<b>FORMULES MUNICIPALES ENR.</b>		<b>449.32</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	449.32	FEUILLES DE RÉGLEMENTS & CARTABLE
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>14 178.76</b>	
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	6 366.83	SERVICE OCTOBRE 2018
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	7 811.93	SERVICE OCTOBRE 2018
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>627.00</b>	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	627.00	RÉPARATION MOTEURS DE CHAUFFERETTES
<b>HÉLÈNE JOLICOEUR</b>		<b>33.23</b>	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	33.23	BALISE DE RUE (STOP)
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>786.46</b>	
259000681	ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	590.88	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-NOVEMBRE 2018
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	107.68	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-NOVEMBRE 2018
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	87.90	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-OCTOBRE 2018
<b>ICETEC CLIMATISATION INC.</b>		<b>169.70</b>	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	169.70	INSPECTION SYSTÈME DE CHAUFFAGE & CLIMATISATION (SALLE ROBERT-DAIGLE)
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>60.07</b>	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	60.07	AFFICHES C/FAMILLE
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>		<b>1 334.66</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 334.66	POLICE 48842 NOVEMBRE 2018
<b>L'ABEL ARMOIRE INC.</b>		<b>1 322.21</b>	
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	1 322.21	ARMOIRES & COMPTOIR
<b>LABORATOIRES ENVIRONEX</b>		<b>199.95</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	157.18	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	42.77	ANALYSE DES EAUX USÉES

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

<b>LAROSE &amp; FILS LTEE</b>		<b>727.78</b>	
270120660	PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	727.78	PRODUIT D'ENTRETIEN
<b>L'ASSOCIATION DES CHEFS DE</b>		<b>201.21</b>	
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	201.21	FORMATION SÉCURITÉ CIVILE (FRANCE DUBUC)
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>9 031.58</b>	
269001959	DISTRIBUTION ARBRES & ARBUSTES	2 217.30	TRAVAUX TERRE À BOIS (RUE LECLERC)
2304053721	RECONST.VOIRIE GEN. - S/RURAL	1 612.23	TRAVAUX (ROUTE DEMERS)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 086.51	NIVELER TERRAIN (RUE DEMERS)
269001959	DISTRIBUTION ARBRES & ARBUSTES	4 115.54	DÉBROUSSAILLEUSE (RUE LECLERC)
<b>LES MAGASINS KORVETTE LTEE</b>		<b>7.81</b>	
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	7.81	PAPETERIE
<b>LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>		<b>919.11</b>	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	48.26	ENTRETIEN RÉSERVOIR VTT
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	647.70	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT DE SAUVETAGE
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	223.15	ENTRETIEN VTT INCENDIE
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>795.56</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	37.75	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	363.79	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	120.54	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	26.20	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	247.28	ACHATS VOLUMES
<b>LOCATION D'EQUIPEMENT LPL INC.</b>		<b>387.63</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	134.69	ATTACHE POUR HARNAIS
			TRAVAIL EN HAUTEUR
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	80.48	NETTOYAGE GOUITIÈRES & VITRES ASCENSEUR
			INSTALLATION FILET TERRAIN DE BALLE
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	172.46	
<b>NORA BYRNE</b>		<b>1 543.75</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	593.75	COURS DE YOGA AVANCÉ 2/2
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	593.75	COURS DE YOGA RETRAITÉS 2/2
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	356.25	COURS DE YOGA POUR TOUS 2/2
<b>PAGES JAUNES</b>		<b>130.72</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	130.72	SERVICE NOVEMBRE 2018
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>85.34</b>	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	85.34	CADEAU BÉBÉ (AMÉLIE HUOT)
<b>PICARD CLAUDE</b>		<b>971.80</b>	
5513100000	COMPTES A PAYER	971.80	REMBOURSEMENT DE TAXES 2018 PAYÉES EN TROP
<b>PITNEY BOWES CANADA</b>		<b>177.06</b>	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	177.06	INSTALLATION RÉSEAU WIFI SUR TIMBREUSE
<b>PRODUITS CAPITAL</b>		<b>35.59</b>	
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	35.59	PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>658.61</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	50.57	CRIC ROULANT
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	83.56	PIÈCES POUR PORTE SALLE ROBERT-DAIGLE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	9.18	VADROUILLE
2304000725	MACH. OUTILL. EQUIP. VOIRIE	401.23	OUTILS À BATTERIES
270120526	ENTR.MACH. OUTILL. EQUIP.C/COM	19.72	PIÈCE POUR CUISINIÈRE SALLE ROBERT-DAIGLE
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	11.91	CLÉ
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	42.23	MEULE & RONDELLE POUR ABRI D'AUTO
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	17.24	GANTS
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	22.97	PELLICULE D'EMBALLAGE
<b>SOLUTIONS NEXARTS INC.</b>		<b>167.86</b>	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	133.94	FRAIS PLATE-FORME QIDIGO DU 22-08-2018 AU 27-09-2018
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	33.92	FRAIS PLATE-FORME QIDIGO DU 27-08-2018 AU 13-10-2018
<b>SUPERMARCHE STE-CROIX INC.</b>		<b>48.21</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	-3.49	CRÉDIT CRÈME À CAFÉ
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	5.98	CRÈME À CAFÉ
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	6.25	BUFFET BUDGET
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	39.47	BUFFET BUDGET
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>149.99</b>	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	149.99	SERVICE NOVEMBRE 2018
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>641.22</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	641.22	PHOTOCOPIES DU 11-10-2018 AU 10-11-2018
<b>VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.</b>		<b>998.28</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	998.28	RÉACTIFS POUR ANALYSES
<b>YVON GARNEAU</b>		<b>200.00</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	200.00	BOTTES DE TRAVAIL (YVON GARNEAU)
<b>YVES LACHANCE</b>		<b>836.00</b>	
0269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	836.00	CONCEPTION ET RÉALISATION 4 PANNEAUX D'INFORMATION 2E PAIEMENT
<b>TOTAL</b>		<b>65 992.59</b>	

### CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 12-2018

#### TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S) DE NOVEMBRE 2018

Code budgétaire	Budget actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-11000-527	2 200	2 446	2 446	02-11000-454	350	104
ent rép ameublement conseil				formation élus		
02-13000-341	580	938	938	02-13000-454	1 200	842
pub journaux revues				formation administration		
02-19000-499	2 505	3 555	3 555	02-19010-412	1 600	550
autres frais				services professionnels autres		
02-22000-331	3 430	3 684	3 730	02-22000-310	1 800	1 500
tél internet				déplacement incendie		
02-22000-420	16 000	16 589	16 589	02-22000-454	8 000	7 411
assurances incendie				formation incendie		
02-59000-522	1 000	1 200	1 200	02-59000-660	1 000	800
ent rép pavillon abri				produit entretien pavillon abri		
02-61000-412	15 550	17 254	17 260	02-61000-419	73 950	72 240
services juridiques urbanisme				services professionnels autres		
02-69000-140	7 970	9 483	9 570	02-32000-140	33 549	31 949
rémunération - comité embellissement				rémunération voirie		
02-70120-331	275	423	423	02-70120-522	4 000	3 852
téléphone c/comm				ent rép c/comm		

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018**

02-70150-140 salaires coordonnatrice	5 855	6 673	6 673	02-70150-200 cotisations employeur t.jeux	5 885	5 067
02-70150-446 vidanges parc jean-guy-fourmier	860	1 207	1 210	02-70150-341 publicité journaux loisirs	400	50
02-70150-447 entente act spécial t.jeux	6 500	6 887	6 890	02-70150-200 cotisations de l'employeur t.jeux	5 067	4 677
02-69000-347 internet	250	527	527	02-70150-200 cotisations de l'employeur t.jeux	4 677	4 400
02-70150-526 ent achat équipement loisirs	1 200	5 830	5 830	02-70151-140 salaires moniteur t.jeux	27 000	23 506
				02-70150-649 pieces et accessoires t.jeux	1 550	414
02-70152-140 salaires homme maintenance t.jeux	9 168	12 451	12 451	02-32000-140 rémunération voirie	31 949	28 666
02-70-151-526 machinerie outillage parcs	3 500	4 151	4 152	02-70150-690 biens non durables loisirs	1 400	748
02-32000-521 ent réparation voirie	128 290	136 398	137 790	02-35500-649 plaques rues signalisation	9 935	2 935
				02-32000-525 ent répa véhicules voirie	6 000	5 000
				02-32000-650 pièces accessoires voirie	4 000	3 000
				02-32000-526 ent répa mach out équipement voirie	2 500	2 000
23-04024-721 site naissances et finissants	0	0	6 000	02-69001-959 distribution arbres et arbustes	6 000	0
02-69000-494 publicité promotion territoire	1 965	12 919	2 919	02-70150-310 déplacement loisirs	2 000	1 046

27 055

27 055

333-2018

**DÉMISSION DE MME JOSIANNE TARDIF, DIRECTRICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**ATTENDU** la réception de la lettre de démission de Mme Josianne Tardif, directrice des loisirs et de la culture, datée du 13 novembre 2018;

**ATTENDU** l'entente intervenue entre les parties le 16 novembre 2018;

**ATTENDU QUE** la date effective de ladite démission sera le 21 décembre 2018 à 17.00 heures afin de permettre l'embauche de son remplaçant;

**Il** proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'accepter la démission de Mme Josianne Tardif.

334-2018

**ENGAGEMENT DE M. RÉJEAN MARANDA, DIRECTEUR DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder à l'engagement de M. Réjean Maranda de Lévis à titre de directeur des loisirs et de la culture à compter du 05 décembre 2018 en remplacement de Mme Josianne Tardif;

**QU'**une période de probation de 6 mois soit en vigueur;

**QUE** la rémunération soit à l'échelon 1 et à l'échelon 2 après la période de probation selon la convention collective des employés cadres;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'engager monsieur Réjean Maranda de Lévis à titre de directeur des loisirs et de la culture.

Les autres conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés cadres présentement en vigueur.

335-2018

**ENGAGEMENT DE MME MARIKA MARTIN, SECRÉTAIRE TEMPORAIRE**

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'engager Mme Marika Martin de Sainte-Croix à titre de secrétaire temporaire pour la municipalité de Sainte-Croix en remplacement d'un congé de maternité.

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi.

Période d'emploi : du 03 décembre 2018 jusqu'au retour du congé prévu mi-septembre 2019 ou dès le retour de l'employée.

Rémunération : échelon 1 selon la convention collective en vigueur.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018**

336-2018

**POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES**

**ATTENDU QU'**une politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires est requise en vertu de la *Loi encadrant le cannabis* et la *Loi sur la santé et sécurité au travail*;

**ATTENDU** le projet de politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires annexé aux présentes;

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'adopter le projet de politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires comme s'il était au long cité.

**RÈGLEMENT N° 585-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX N° 487-2012 (AJOUT DE LA RÈGLE 9 À L'ANNEXE A « APRÈS-MANDAT »)**

337-2018

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit être modifié en vertu de la modification de l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* suite à l'adoption du *Projet de loi 155* le 18 avril 2018 et sanctionné le 19 avril 2018 qui prévoit une modification concernant « les règles d'après-mandat »;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux portant le numéro 487-2012 fut adopté le 07<sup>e</sup> jour du mois d'août 2012;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement numéro 555-2016 aux fins de modifier le Règlement numéro 487-2012 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux fut adopté le 06<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2016 afin d'ajouter la Règle 8 à l'annexe A « Activité de financement politique »;

**ATTENDU QU'**il est requis de modifier le règlement numéro 487-2012 de façon à ajouter la Règle 9 à l'annexe A « Après-mandat »;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation du projet de règlement en date du 06 novembre 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le sixième jour du mois de novembre 2018 le projet de règlement numéro 585-2018;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le sixième jour de novembre 2018;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 18 de ladite Loi, une consultation des employés sur le projet de règlement a été tenue le treizième jour de novembre 2018;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le treizième jour de novembre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier**

**APPUYÉ PAR : Carmen Demers**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 585-2018 est adopté et que ce conseil décrète ce qui suit :

**QUE** le règlement numéro 585-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 585-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 596-2018 AUX FINS DE MODIFIER L'ARTICLE 5-1.1 « NORMES DU RÈGLEMENT N° 370-2006 CONCERNANT DES DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX NUISANCES

338-2018

#### ADOPTION

**ATTENDU QU'**il est jugé nécessaire de modifier l'article 5-1.1 « Normes » relativement à l'exploitation de la fonderie Bibby Ste-Croix inc.;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 370-2006;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 529-2014 a modifié l'article 5-1.1 concernant la norme et le délai venant à échéance le 31 décembre 2018;

**ATTENDU** la mise à jour du plan de réduction du bruit ambiant (PRBA) datée du 25 janvier 2010;

**ATTENDU** la lettre de la Bibby Ste-Croix inc. datée du 29 octobre 2018 à l'effet qu'aucun projet majeur n'a été réalisé qui aurait pu modifier les niveaux sonores suite à la mise à jour du 25 janvier 2010;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Guy Boucher**

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 596-2018 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 596-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 596-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

#### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 596-2018 aux fins de modifier l'article 5-1.1 « Normes » du règlement numéro 370-2006 concernant des dispositions spéciales aux nuisances en remplacement du règlement numéro 529-2014 relativement à l'exploitation de la fonderie Bibby Ste-Croix inc..

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 597-2018 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

339-2018

#### ADOPTION

**ATTENDU QU'**une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 07 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

**ATTENDU QUE** l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

**ATTENDU QUE** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est également assujéti à l'obligation de la gestion contractuelle;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*;

**ATTENDU QU'**en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

**ATTENDU QUE** le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

**ATTENDU QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier (ou greffier) mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET APPUYÉ PAR : Gesa Wehmeyer-Laplante**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIVIT :**

**QUE** le projet de règlement numéro 597-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 597-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 597-2018 concernant la gestion contractuelle.

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

340-2018

### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### CENTRE CULTUREL

#### SALAIRES DE NOVEMBRE 2018

SALAIRES BRUTS DU 28 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2018	ADMINISTRATION (DIRECTION)	3 608.16
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	11 569.35
	AVANTAGES SOCIAUX	2 487.15
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>17 664.66</b>

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE NOVEMBRE 2018

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>17 664.66</b>

#### COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2018 – RATIFICATION

<b>BRASSERIE MOLSON O'KEEFE</b>		<b>11 195.24</b>	
270181610	ACHATS - BAR	8 493.10	ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	-937.76	CRÉDIT ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	3 639.90	ACHATS BAR
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>176.55</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	176.55	REMISE OCTOBRE 2018
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>3 291.79</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	251.32	REMISE OCTOBRE 2018
5513820000	RQAP A PAYER	176.63	REMISE OCTOBRE 2018
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	321.03	REMISE OCTOBRE 2018
5513850000	R.R.Q. A PAYER	1 291.94	REMISE OCTOBRE 2018
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	160.00	REMISE OCTOBRE 2018
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 090.87	REMISE OCTOBRE 2018

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>		<b>84.14</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	13.78	JOINT POUR TOILETTE
270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	40.22	QUINCAILLERIE POUR PORTE
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	19.50	RUBAN & PILE
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	10.64	MÈCHE ET VIS À BÉTON
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>1 407.79</b>	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	524.45	REMISE OCTOBRE 2018
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	200.00	REMISE OCTOBRE 2018
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 018.72	REMISE OCTOBRE 2018
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	-524.45	REMISE OCTOBRE 2018
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	-200.00	REMISE OCTOBRE 2018
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	-1 018.72	REMISE OCTOBRE 2018
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	419.10	REMISE OCTOBRE 2018
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	160.00	REMISE OCTOBRE 2018
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	828.69	REMISE OCTOBRE 2018
<b>SHAW DIRECT</b>		<b>45.98</b>	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	45.98	SERVICE NOVEMBRE 2018
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>356.60</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	356.60	SERVICE NOVEMBRE 2018
		<b>TOTAL : 16 558.09</b>	

## COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2018

<b>AIGUISAGE ROUSSEAU</b>		<b>78.18</b>	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	78.18	AFFÛTAGE LAME SURFACEUSE
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>149.43</b>	
270131527	ACHATS/ENT.ÉQUIP. INFORMATIQUE	149.43	APPAREIL À PLASTIFIER
<b>CHRISTIAN GARNEAU</b>		<b>23.50</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	23.50	BARIL D'EAU
<b>CITRON HYGIÈNE</b>		<b>144.20</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	144.20	SERVICE NOVEMBRE 2018
<b>COTE FLEURY INC.</b>		<b>376.83</b>	
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	376.83	ENTRETIEN DU COFFRE-FORT
<b>EXPERT ATÔM</b>		<b>4 104.61</b>	
2308600725	IMM- MACH. OUTIL, EQUIP. ARENA	4 104.61	INSTALLATION WIFI
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>		<b>316.30</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	126.52	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	94.89	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	94.89	ACHATS RESTAURANT
<b>GFS QUÉBEC INC.</b>		<b>755.42</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	755.42	ACHATS RESTAURANT
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>15 371.02</b>	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	15 371.02	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-NOVEMBRE 2018
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>		<b>1 270.58</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 270.58	POLICE 48842 NOVEMBRE 2018
<b>JOSIANNE TARDIF</b>		<b>425.57</b>	
270167526	ENTR.&RÉP.-ÉQUIP.MAGASIN SPORT	66.68	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610	ACHATS - RESTAURANT	15.04	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180650	ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	143.72	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610	ACHATS - RESTAURANT	90.51	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180665	BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	21.83	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181660	PRODUITS ENTRETIEN-RESTAURANT	16.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	63.00	FRAIS DÉPLACEMENT NOVEMBRE 2018
270180665	BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	8.79	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
<b>KORVETTE</b>		<b>18.96</b>	
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	8.04	ACHATS DIVERS
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	8.04	RIDEAU DE DOUCHE
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	2.88	EMBALLAGE MONNAIE
<b>MELIOR MEDIA</b>		<b>534.62</b>	
270125341	PUBLICITE, INFOR.,REVUES, JOUR	563.37	PUBLICITÉ OFFRE D'EMPLOI
270125341	PUBLICITE, INFOR.,REVUES, JOUR	-843.92	CRÉDIT PUBLICITÉ OFFRE D'EMPLOI
270125341	PUBLICITE, INFOR.,REVUES, JOUR	815.17	PUBLICITÉ OFFRE D'EMPLOI
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>		<b>235.02</b>	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	235.02	PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>PROTECTION INCENDIE PC</b>		<b>111.01</b>	
270161526	ENT.-EQUIP. SECUR. & INCENDIE	111.01	INSPECTION ANNUELLE EXTINCTEURS & BOYAUX INCENDIE
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>		<b>58.45</b>	
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	22.25	CADENAS
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	16.07	AMPOULE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	11.19	SABLE & SEL À GLACE
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	8.94	CLÉ PORTE-CADENAS
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>206.99</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	43.15	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	10.98	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	53.86	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	90.03	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	8.97	ACHATS RESTAURANT
<b>TRANE CANADA ULC</b>		<b>520.83</b>	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	520.83	RÉPARATION REFRIGÉRISEUR
		<b>TOTAL : 24 701.52</b>	

341-2018

### POSTE DE PRÉPOSÉ(E) MAINTENANCE ARÉNA - ATTRIBUTION À M. GAÉTAN BARON

**ATTENDU** la résolution numéro 296-2018;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'attribuer le poste à M. Gaétan Baron de Saint-Antoine pour agir à titre de préposé(e) maintenance aréna, poste de salarié régulier à temps complet saison automne-hiver généralement huit mois au centre culturel et sportif.

Début de l'emploi : 19 novembre 2018

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018**

Rémunération : Échelon 3 selon la convention collective en vigueur

Période d'essai maximale : 500 heures, échelon 4 après la période d'essai

Congé de maladie : 32 heures au prorata du travail saisonnier de généralement huit mois.

Que ses tâches et responsabilités sont principalement celles contenues à l'offre d'emploi publiée à l'ouverture de ce poste et plus amplement détaillées à la résolution numéro 296-2018, laquelle sera intégrée à la convention collective en vigueur.

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

342-2018

#### **CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-CROIX**

**ATTENDU** notre Politique de soutien aux organismes culturels et sportifs de Sainte-Croix;

**ATTENDU QU'**une subvention équivalent à 20 % du coût annuel global des inscriptions (incluant les cartes de membre pour le patinage artistique libre) des jeunes patineurs(es) de 16 ans et moins résidants(es) de Sainte-Croix est accordée dans ladite politique;

**ATTENDU QUE** le montant global des inscriptions annuelles pour la saison 2018/2019 s'élève à 5 735,00 \$ pour 16 jeunes de Sainte-Croix;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de verser au « Club de patinage artistique de Sainte-Croix » la somme de 1 147,00 \$, soit 20 % du montant global pour les inscriptions annuelles 2018/2019.

343-2018

#### **LA FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE-LOTBINIÈRE**

**ATTENDU** la demande de la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière concernant une aide financière pour la réalisation de travaux urgents de restauration datée du 22 octobre 2018;

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé Jean Lecours, et résolu unanimement de verser à la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière une somme de 1 000 \$ afin de participer à la réalisation du projet de restauration.

### **SERVICES DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX**

#### **HABITS DE PROTECTION DE POMPIER (2)**

344-2018

#### **SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT**

Une (1) soumission reçue :

➤ Aéro-Feu ltée 4 826,65 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Aéro-Feu ltée pour le prix de 4 826,65 \$, taxes incluses.

### **VOIRIE**

#### **RÉFECTION RUE DU BATEAU**

345-2018

#### **DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 (CONSTRUCTION LEMAY INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 163-2017;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à Construction Lemay inc., la somme de 108 024,74 \$ relativement aux travaux de réfection à la rue du Bateau selon la recommandation de « Les Services exp inc. » datée 26 octobre 2018.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

346-2018

### ÉTAT DU COÛT NET PROVISOIRE DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

**Dépenses :**

- Relevé topographique (Groupe GeniArp inc.)	1 954,58 \$
- Inspection télévisée conduites sanitaires (Laboratoire de canalisations souterraines LCS inc.)	4 277,32 \$
- Publication SEAO (Média Transcontinental S.E.N.C.)	215,51 \$
- Certificat d'autorisation (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques)	654,00 \$
- Sondage (Les Excavations Ste-Croix inc.)	905,42 \$
- Contrat (Construction Lemay inc.)	1 155 090,66 \$
- Honoraires professionnels (Les Services exp inc.)	102 338,40 \$
- Clôture (Clôture Alpha inc.)	8 577,14 \$
- Étude géotechnique et contrôle qualitatif des matériaux (EnGlobe Corp.)	16 609,14 \$
- Intérêts emprunt temporaire	9 529,11 \$
- Réserve foncière terrain rue du Bateau, crédit	-13 553,89 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>1 286 597,39 \$</b>

(-) Retour de taxes (TPS)	-56 166,07 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-56 025,67 \$

**Coût net du projet :** **1 174 405,65 \$****Estimation :**

- Contrat (Construction Lemay inc.)	6 898,50 \$
- Honoraires professionnels (Les Services exp inc.)	2 874,38 \$
- Intérêts emprunt temporaire	2 240,96 \$
<b>Sous-total :</b>	<b>12 013,84 \$</b>

(-) Retour de taxes (TPS)	- 425,00 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	- 423,94 \$

**Sous-total estimation :** **11 164,90 \$****COÛT NET DU PROJET AVEC ESTIMATION :** **1 185,570,55 \$**

(-) Fonds activités financières 2016	- 5 564,10 \$
(-) Fonds activités financières 2018	7,55 \$

(-) Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU Volet 1) Contribution gouvernement du Canada (comptant)	- 127 454,90 \$
Contribution gouvernement du Québec (à recevoir 20 ans 84 120,10 \$)	

(-) Programme de la taxe sur l'essence et de la contributin du Québec 2014/2018 (TECQ) Contribution gouvernements du Canada et du Québec 2016 (comptant)	- 3 906,00 \$
Contribution gouvernements du Canada et du Québec 2017/2018 (comptant)	- 261 238,00 \$

**Financement permanent requis :** **787 400,00 \$**

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement de 787 400,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 564-2017.

**RÉFECTION RUE HAMEL**

347-2018

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (GROUPE CONSEIL CHG S.E.N.C.)**

ATTENDU la résolution numéro 131-2018;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à Groupe conseil CHG S.E.N.C., la somme de 4 886,44 \$ concernant la réalisation des plans et devis au projet de réfection de la rue Hamel, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 18033-2 datée du 01 novembre 2018.

**LIGNAGE DES VOIES DE CIRCULATION**

348-2018

**ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT**

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter les travaux de lignage des voies de circulation selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 8 292,37 \$ à Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 3429 datée du 17 octobre 2018 aux termes du contrat intervenu entre les parties le 18 avril 2018.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DES EAUX USÉES

349-2018

#### ENGAGEMENT MUNICIPAL POUR LA RÉALISATION DE MESURES COMPENSATOIRES – MODIFICATION

**ATTENDU** la résolution 308-2018 concernant l'engagement municipal pour la réalisation de mesures compensatoires du plan de gestion des débordements des eaux usées;

**ATTENDU** la résolution numéro 261-2014 concernant l'engagement pour la réalisation d'un plan de gestion des débordements du réseau d'égout sanitaire municipal;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande à la municipalité de s'engager par résolution à réaliser les mesures compensatoires prévues dans le plan de gestion des débordements à l'intérieur d'un délai maximal de cinq ans après son approbation par le Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité entend réaliser les mesures compensatoires prévues dans le délai demandé et selon le délai de réception des autorisations gouvernementales requises;

**ATTENDU QUE** la mise en place de la station de traitement des eaux usées sera conditionnelle au support d'appuis financiers gouvernementaux (accès à des programmes de subvention);

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de confirmer l'engagement municipal à réaliser les mesures compensatoires identifiées dans le plan de gestion des débordements version 3 et daté du 17 octobre 2018 selon l'échéancier projeté à l'exception de la mise en place de la station de traitement des eaux usées qui sera réalisée conditionnellement à la réception des autorisations et du support financier requis.

La présente résolution abroge la résolution numéro 308-2018.

### AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

#### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2018

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 14 novembre 2018.

350-2018

#### PROPOSITION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (AJOUT DE DISPOSITIONS CONCERNANT LES CHENILS)

**ATTENDU** la proposition du comité consultatif d'urbanisme d'apporter les modifications suivantes au Règlement de zonage n° 389-2007 :

- Modifier l'article 1.6 intitulé « Terminologie » en ajoutant la définition d'un chenil
- Ajouter l'article 18.8 nommé « Chenil » dans le chapitre XVIII : Normes relatives à certains usages et constructions

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter les modifications demandées, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

#### DÉROGATION MINEURE

351-2018

#### DOSSIER LA CITÉ DES ÉTOILES INC., LOT 3 592 256, 3 592 257 ET 3 592 277

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure localisée au 236, rue Picard, Sainte-Croix, lots 3 592 256, 3 592 257 et 3 592 277 qui vise à rendre réputé conforme la marge de recul arrière d'une partie du bâtiment principal de 2 mètres au lieu de 4 mètres; À autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 2 mètres d'une ligne arrière de terrain au lieu de 4 mètres; À rendre réputé conforme les galeries et balcons d'une partie du bâtiment principal à une distance de 0,89 mètre au lieu de 2 mètres; À autoriser la construction de balcons à une distance de 0,89 mètre au lieu de 2 mètres pour l'agrandissement projeté du bâtiment principal.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu majoritairement de refuser la demande de dérogation mineure localisée au 236, rue Picard, lots 3 592 256, 3 592 257 et 3 592 277, contrairement à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en raison de nouvelles informations reçues lors de l'audience publique.

### **DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

352-2018

#### **DOSSIER M. MARC MONTMINY, LOT 3 590 602**

**ATTENDU QUE** la demande d'autorisation vise le lotissement et l'aliénation du lot 3 590 602, situé en zone agricole;

**ATTENDU QUE** la demande respecte la réglementation d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de confirmer que la demande de M. Marc Montminy auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est conforme à la réglementation municipale.

### **RÈGLEMENT N° 587-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES EN COUR AVANT)**

353-2018

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement en ajoutant l'article 9.1.1 dans le chapitre IX : Normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours de façon à autoriser, sous conditions, l'implantation de certains bâtiments complémentaires en cour avant des terrains de forte pente à l'extérieur du périmètre urbain;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le deuxième jour du mois d'octobre 2018, le projet de règlement numéro 587-2018 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour de novembre 2018 sur le projet de règlement numéro 587-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour de novembre 2018, le second projet de règlement numéro 587-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le sixième jour de novembre 2018 relativement à ce règlement;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

**ATTENDU QU'**aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Michel Routhier**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 587-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVANT :

**QUE** le règlement numéro 587-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 587-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT N°589-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°389-2007 (MODIFICATIONS ZONES 13-CH, 17-H, 21-H, 14-I, 02REC ET 21-H AINSI QUE L'USAGE AIRE DE STATIONNEMENT À LA ZONE 13-CH)**

354-2018

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement en agrandissant la zone 13-CH à même la zone 17-H, en agrandissant la zone 21-H à même la zone 14-I, en agrandissant la zone 02-REC à même la zone 21-H et en interdisant spécifiquement l'usage « aire de stationnement » dans la zone 13-CH;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le deuxième jour du mois d'octobre 2018, le projet de règlement numéro 589-2018 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour de novembre 2018 sur le projet de règlement numéro 589-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour de novembre 2018, le second projet de règlement numéro 589-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le sixième jour de novembre 2018 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 589-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVANT :

**QUE** le règlement numéro 589-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 589-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.



**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018**

**RÈGLEMENT N° 592-2018 AUX FINS DE MODIFIER RÈGLEMENT  
N° 389-2007 (FOYER EXTÉRIEUR)**

355-2018

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement en modifiant l'article 7.2.8 nommé « Normes d'implantation particulières lorsque la construction complémentaire est un foyer extérieur »;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le deuxième jour du mois d'octobre 2018, le projet de règlement numéro 592-2018 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour de novembre 2018 sur le projet de règlement numéro 592-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour de novembre 2018, le second projet de règlement numéro 592-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le sixième jour de novembre 2018 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Gesa Wehmeyer-Laplante**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL  
PORTANT LE NUMÉRO 592-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME  
SUIT :**

**QUE** le règlement numéro 592-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 592-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 593-2018 AUX FINS DE MODIFIER  
LE RÈGLEMENT N° 389-2007 (ENTREPOSAGE DE TYPE C)**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 593-2018. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

356-2018

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à autoriser l'entreposage de type C dans la zone 06-P;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de novembre 2018, le projet de règlement numéro 593-2018 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour de décembre 2018 sur le projet de règlement numéro 593-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 593-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :**

**QUE** le second projet de règlement numéro 593-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le second projet de règlement numéro 593-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 593-2018.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À AUTORISER L'ENTREPOSAGE DE TYPE C DANS LA ZONE 06-P.**

### RÈGLEMENT N° 594-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT INTITULÉ PLAN D'URBANISME N° 387-2007 (AGRANDIR LA GRANDE AFFECTATION M-1 À MÊME LA GRANDE AFFECTATION RB-1)

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 593-2018. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

357-2018

### ADOPTION

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à agrandir la grande affectation M-1 à même la grande affectation RB-1;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de novembre 2018, le projet de règlement numéro 594-2018 qui ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le sixième jour de novembre 2018 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour du mois de décembre 2018 sur le règlement numéro 594-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018**

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 594-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :  
SUIT :

**QUE** le règlement numéro 594-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 594-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **RÈGLEMENT N° 595-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (AGRANDIR LA ZONE 08-CH À MÊME LA ZONE 12-H)**

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 593-2018. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

358-2018

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement modifiant le plan d'urbanisme portant le numéro 594-2005, fut adopté le 6<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil doit adopter tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité au plan d'urbanisme modifié;

**ATTENDU QUE** le conseil peut adopter simultanément un règlement modifiant le plan d'urbanisme et tout règlement de concordance;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier le Règlement de zonage numéro 389-2007 afin d'assurer sa concordance avec le plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement ne comporte pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de novembre 2018, le projet de règlement numéro 595-2018 qui ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le sixième jour de novembre 2018 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour du mois de décembre 2018 sur le règlement numéro 595-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 595-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :  
SUIT :

**QUE** le règlement numéro 595-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 595-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **PROJET DE RÈGLEMENT N° 598-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (CHENIL)**

359-2018

#### **ADOPTION**

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

### LOISIRS ET CULTURE

360-2018

#### ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MME LAURIANNE CHRÉTIEN, ASSISTANTE À LA GYMNASTIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Croix offre l'activité de gymnastique pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'engager madame Laurianne Chrétien de Saint-Édouard pour agir à titre d'assistante à la gymnastique pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May pour cette activité.

Début de l'emploi : 29 septembre 2018

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

361-2018

#### ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MME JOËLLE DAIGLE, ASSISTANTE À LA GYMNASTIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Croix offre l'activité de gymnastique pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'engager madame Joëlle Daigle de Saint-Édouard pour agir à titre d'assistante à la gymnastique pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May pour cette activité.

Début de l'emploi : 29 septembre 2018

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

### VARIA

#### COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

362-2018

#### NOMINATION DES MEMBRES

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au Comité d'embellissement 2019, à savoir :

- Mme Hélène Jolicoeur, coordonnatrice
- Mme France Mainville, secrétaire
- Mme Louise Garneau, résidente
- M. Réjean Hurteau, résident
- M. Gratien Tardif, résident
- Mme Gesa Wehmeyer-Laplante, conseillère

**D'**adresser de sincères remerciements à tous les membres du comité de l'année 2018 pour le travail accompli au cours de l'année terminée.

#### COMITÉ DU CENTRE PLEIN AIR DE SAINTE-CROIX

363-2018

#### NOMINATION DES MEMBRES

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au comité du Centre Plein Air de Sainte-Croix pour l'année 2019, à savoir :

- M. Raymond Laroche, président
- Mme Imelda Lepage, secrétaire
- M. Paul-Émile Croteau, résident
- M. Yvan Gagnon, résident

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018**

- M. Réal Laroche, résidant
- M. Guy Boucher, conseiller
- M. Jean-Pierre Ducruc, conseiller
- Directeur des loisirs et de la culture

D'adresser de sincères remerciements à tous les membres du comité de l'année 2018 pour le travail accompli au cours de l'année terminée.

### **COMITÉ DE DÉMOLITION**

364-2018

#### **NOMINATION DES MEMBRES**

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au comité de démolition pour l'année 2019, à savoir :

- M. Jacques Gauthier, maire
- M. Guy Boucher, conseiller
- M. Jean Lecours, conseiller

### **COMITÉ FAMILLES – MADA DE SAINTE-CROIX**

365-2018

#### **NOMINATION DES MEMBRES**

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au Comité Familles - MADA de Sainte-Croix pour l'année 2019, à savoir :

Madame Gesa Wehmeyer-Laplante, présidente et conseillère  
Monsieur Richard Bédard, résidant  
Madame Suzanne Deschenes, résidante  
Monsieur Réal Laroche, résidant  
Madame Yvette Roy, résidante  
Monsieur Gratien Tardif, résidant

D'adresser de sincères remerciements à tous les membres du comité de l'année 2018 pour le travail accompli au cours de l'année terminée.

### **DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX**

Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière des procès-verbaux du comité Familles-MADA de Sainte-Croix tel que présenté, soit :

- 12 septembre 2018
- 24 octobre 2018

### **TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE**

366-2018

#### **NOMINATION AU COMITÉ D'ADMISSION**

ATTENDU la résolution numéro 330-2017;

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au comité d'admission du transport adapté, à savoir :

- Michel Lemay, officier délégué à l'admission pour l'organisme mandataire;
- Michel Routhier, premier substitut et conseiller municipal;
- Carmen Demers, deuxième substitut et conseillère municipale.

Les présentes nominations se termineront le 31 décembre 2020.

367-2018

#### **RENOUVELLEMENT DE MANDAT**

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018**

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix accepte d'être nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière;

**QUE** le service de transport adapté et collectif de Lotbinière, soit délégué pour administrer le service et de renouveler l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix accepte de payer sa quote-part pour l'année 2019, laquelle est fixée au prorata de la population qui est présentement de 2 486 habitants à raison de 2,35 \$ par habitant, pour un total de 5 842,10 \$.

### **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE**

368-2018

#### **NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)**

**ATTENDU** la résolution numéro 331-2017;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de nommer :

- M. Guy Boucher, conseiller
- M. Jacques Gauthier, maire

pour agir au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière pour les années 2019 et 2020.

369-2018

#### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018**

**ATTENDU** des corrections apportées aux comptes budgétaires concernant l'administration, le remplacement, l'amélioration et la modernisation;

**ATTENDU** les rapports d'approbation du budget 2018 de la Société d'habitation du Québec datés du 11 septembre 2018 et du 05 novembre 2018;

**ATTENDU QU'**un budget supplémentaire de 58 945 \$ est requis pour la municipalité de Sainte-Croix;

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter le budget supplémentaire requis de 58 945 \$, lequel sera résorbé à raison de 90 % par la S.H.Q., et 10 % par la municipalité, soit 5 895 \$.

### **CARREFOUR DES PERSONNES AÎNÉES DE LOTBINIÈRE**

370-2018

#### **DEMANDE D'AUTORISATION**

**ATTENDU QUE** le Carrefour des personnes âgées de Lotbinière (CPAL) est un organisme à but non lucratif qui offre depuis plus de 40 ans la possibilité aux aînés du territoire de Lotbinière de se rendre à leurs rendez-vous médicaux grâce à des bénévoles transporteurs;

**ATTENDU QUE** le CPAL offre une activité de reconnaissance du bénévolat à tous les bénévoles de la MRC de Lotbinière lors d'une soirée théâtre musical;

**ATTENDU QUE** le CPAL souhaite utiliser la salle Robert-Daigle gratuitement pour tenir cette activité le 10 avril 2019;

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de la salle Robert-Daigle pour la tenue de cette activité.

#### **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. 357, 358 L.E.R.M.)**

##### **DÉPÔT**

Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018**

- Jacques Gauthier
- Gesa Wehmeyer-Laplante
- Jean-Pierre Ducruc
- Michel Routhier
- Jean Lecours
- Guy Boucher
- Carmen Demers

**RÉGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL (ART. 6, LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE)**

**DÉPÔT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil concernant la réception de certains dons, marques d'hospitalité ou tous les autres avantages supérieurs à 200 \$ durant l'année 2018.

**PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

- Information concernant le lot numéro 3 590 331.

371-2018

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 37 heures.

\_\_\_\_\_  
Jacques Gauthier  
Maire

\_\_\_\_\_  
France Dubuc  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.